Le chalutage profond sauvé par l'Assemblée nationale

« La vigilance reste de mise », prévient le comité des pêches de Bretagne, présidé par Olivier Le Nézet. (Photo : Bertrand Tardiveau)L'article 56 de la loi-cadre sur la biodiversité visant à instaurer l'interdiction du chalutage profond a été rejeté dans la nuit du jeudi 17 au vendredi 18 mars en séance plénière de l'Assemblée nationale. « C'est la victoire du bon sens » , a aussitôt réagi le comité des pêches de Bretagne dans un communiqué, argumentant que la survie d'une filière économique représentant en Bretagne près de 600 navires, 2 500 marins et 8 000 emplois indirects était en jeu.Vent debout contre cet amendement proposé par le député de la Meuse (UDI) Bertrand Pancher, que la secrétaire d'État à la Biodiversité Barbara Pompili avait également soutenu, et inspiré des arguments de **Bloom,** l'organisation environnementaliste de **Claire Nouvian,** son président Olivier Le Nézet avait dénoncé une méthode « idéologique et punitive » . Il avait menacé d'actions de représailles l'adoption d'un texte qui laissait à l'appréciation d'un décret d'application du Conseil d'État la définition d'une limite de profondeur. « On ne peut qu'amèrement déplorer le choix des parlementaires, qui se sont laissés berner par la désinformation et l'influence d'un lobby puissant » , a regretté pour sa part Bertrand Pancher.Le Comité national des pêches se réjouit également de cette « bonne nouvelle pour la filière et le débat démocratique » . « Le CNMPEM se félicite de cette décision démocratique fondée sur les avis des scientifiques et qui laisse ouverte la voie à une prise de décision sereine au niveau européen » , a-t-il fait savoir par le biais d'un communiqué le vendredi 18 mars.La trêve devrait être courte. « La vigilance reste de mise, prévient le comité des pêches de Bretagne. Dès la semaine prochaine, le Sénat examinera le projet de loi pour l'économie bleue, dite loi Leroy. Or, deux sénateurs ont déposé un amendement réclamant à nouveau l'interdiction du chalutage en eaux profondes. Une nouvelle fois, c'est en réalité toute l'activité du chalut qui est menacée. » Ensuite viendra le règlement européen pêche en eaux profondes, qui sera également l'objet de nouvelles empoignades.

Tous droits de reproduction réservés